

1. *Débitrice*: **Scierie George S.A.**, Vers le Moulin,
1077 **Servion**

2. *Remarques*: A vous tous tiers intéressés.

Le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du lundi 11 août 2003, à 10 h 30, à Vevey, au Tribunal d'arrondissement, rue du Simplon 22, sur la requête de sursis déposée par la société Scierie George S.A., Vers le Moulin, 1077 Servion, représentée par Me Raymond Didisheim, av., à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.

L'effet suspensif est accordé en ce sens que toutes les poursuites actuellement pendantes et celles qui pourraient être introduites sont suspendues et toute décision devant être rendue à la suite de requêtes de faillites ordinaires, de change ou sans poursuite préalable est ajournée, jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois
1800 Vevey 1

(01109432)